

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Octobre 2020

Excusés : Isabelle GEHIN (procuration à Christian VITU), Alexandra DELY (procuration à Céline VUILLEMIN), Jean-Pierre ROUSSEL (procuration à Jean-Luc BOUTIN).

Secrétaire de séance : Pierre Yves JACQUOT

Approbation du Conseil Municipal du 08 Septembre 2020 : voté à l'unanimité.

Délégations de Monsieur le Maire :

- PROCESS INFORMATIQUE : tableau blanc + VPI + Portable Groupe scolaire : 4091.79 €
- CITEOS : contrat illuminations sur 3 ans : 4197.60 €
- MANUTAN : mobilier périscolaire : 1819.14 €
- SDEV : extension réseau électrique relais TDF : 6215.10 €

Décisions modificatives :

Rappel de la réglementation : « Le Conseil Municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le maire rend compte au conseil de l'emploi de ce crédit ».

Néant

DIA 3^{ème} Trimestre 2020 :

Monsieur le Maire a présenté les déclarations d'intention d'aliéner du 3^{ème} trimestre.

Participation Transport Scolaire pour Collégiens et Lycéens scolarisés hors Remiremont et Epinal :

Suite à la suppression des vignettes de transport scolaire depuis la rentrée 2018/2019 et la prise en charge du coût de la carte de transport pour les collégiens et les lycéens des écoles de Remiremont et Epinal à hauteur de 90 €, Monsieur le Maire propose la participation identique aux collégiens et lycéens scolarisés dans des écoles plus éloignées sous présentation d'un certificat de scolarité.

Voté à l'unanimité.

Règlement Intérieur Accueil Collectif de Mineurs :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur modifié.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 (LANGLOIS Emilie).

Règlement Intérieur Conseil Municipal :

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, auparavant obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1000 habitants et plus depuis le 01 Mars 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'ébauche qui leur est présentée.

Voté à l'unanimité.

Demande de versement d'un fonds de concours à la CAE – Signature de la convention :

Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil Municipal l'autorise à solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la CAE pour les travaux routiers effectués route d'Arches. La somme allouée serait de 1000 €.

Il convient également d'approuver le règlement d'attribution du fonds de concours, d'approuver la convention avec la CAE pour le versement d'un fonds de concours et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de versement.

Voté à l'unanimité.

Tarif de bois acheté par l'entreprise de bois de chauffage Clément BOMBARDE :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la proposition de l'entreprise Clément BOMBARDE concernant l'achat d'un lot de bois situé parcelles 12 et 19 pour un montant de 4700 € TTC.

Voté à l'unanimité.

Tarif publicités bulletin municipal Fil de la Niche :

Concernant les publicités insérées dans le bulletin municipal, Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Page A4 : 120 €
- ½ page : 60 €
- Carte de visite : 25 €
- Carte artisan ayant participé au marché nocturne : 10 €.

Voté à l'unanimité.

Convention de déneigement avec l'entreprise Frédéric PAULUS :

Monsieur le Maire propose d'approuver le contrat de déneigement et salage proposé par l'entreprise Frédéric PAULUS pour les hivers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Prix horaire HT : 66 €. TVA : 20 %.

Inflation : 1% par an.

Informations diverses :

- Point sur le budget : seule la subvention de la Région Grand Est concernant la rénovation de l'église n'est pas encaissée. 54 % des dépenses prévues au budget sont réalisées ainsi que 85 % des recettes.
- La date du 07 Janvier est retenue pour la cérémonie des vœux du Maire.
- L'eau ne subira pas d'augmentation cette année hormis l'application d'une TVA à 5.5 % sur la taxe anti-pollution.
- La société EOLIS sera mandatée pour une étude de modification de zone pour la place du Bexy (zone équipement commerce) et des terrains près de Vosges Méthanisation (zone de maraîchage).
- L'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) a réalisé un pré-diagnostic énergétique du groupe scolaire. Une régulation « zone par zone » du plancher chauffant permettrait de

compenser les apports thermiques extérieurs en réduisant l'arrivée de chaleur dans les zones les plus chaudes.

- Les travaux routiers route d'Arches ne sont pas terminés. Un rdv sera pris avec le Directeur de la société TRB.
- Un point avec l'association GACI a été fait pour le nettoyage de la façade de la mairie ; celui-ci ne sera pas possible au risque de faire tomber tout le crépi. Un devis a été demandé pour la mise en peinture du chalet du Bexy et le broyage des branches.
- Des absences sont connues dans le personnel communale ; des solutions sont mises en place.
- La deuxième partie du château d'eau sera vidée et nettoyée le 30 Octobre.
- Le centre de loisirs de la Toussaint risque d'être annulé faute d'inscriptions.
- Les travaux prévus Rue de la Senadère et Rue du Charmois sont en cours.
- Le nettoyage du cimetière est en cours.
- La distribution des palettes de pellets a commencé.
- Le nettoyage du parcours de santé avec les associations s'est bien passé. L'association Raon Bike Club peut y reprendre ses entraînements. Un questionnaire sur le devenir de ce parcours de santé sera distribué dans le Quoi d'Neuf à Raon.
- Le nettoyage du ruisseau des Trayes en collaboration avec la mairie n'aura pas lieu cette année.
- La commission actions sociales se réunira le 03 Novembre.
- Le bulletin municipal « Le Fil de la Niche » est en cours de préparation.
- La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 16 Octobre.
- Une enquête concernant le commerce à Raon aux Bois sera bientôt en ligne sur internet.
- La population sera recensée début Janvier 2021.

Séance levée à 23h14.

